

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2025

Nombre de membres

EN EXERCICE : 14

Présents : 9

Absents : 5

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 4 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procuration(s) : M. Benoît NEVEU a donné son pouvoir à Mme Cécile ROY

Étai(ent) absent(e)s : Mme Céline CHABAY, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

Étai(ent) excusé(e)s : M. Jean-Michel BOYER

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°38-2025 : Fonds de Concours 2025 pour l'aménagement de la place du 8 mai 1945

Dans le cadre de la rénovation du centre bourg, la place du 8 mai 1945 nécessite d'être aménagée.

En effet, cette opération améliorerait grandement la qualité de vie des habitants de la commune et permettrait de maintenir la vie des commerces, de stimuler l'activité du centre bourg et de sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

De plus, les véhicules n'ayant pas de places de stationnements définies, cette opération permettra aussi d'effectuer une mise aux normes de cet espace public.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de Grand Châtellerault au titre du Fonds de Concours pour un montant sollicité de 35 272,92€ pour l'opération suivante :

Aménagement de la place du 8 mai 1945. Le coût prévisionnel de cette opération est de **134 874.92€ H.T soit 161 849.90€ T.T.C.**

AR Prefecture

086-218600096-20250910-DL_38_2025-DE
Reçu le 11/09/2025

Plan de financement :

Somme à financer	134 874.92 € HT
Fonds de concours sollicité	35 272.92 € HT
DETR accordée	35 453.00 € HT
Autofinancement	64 149.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ABROGE la délibération N°29-2025 du 11/06/2025

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Grand Châtellerault au titre du Fonds de Concours pour l'opération susvisée.

Fait à Archigny,

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky ROY**



Signature of Jacky ROY, Mayor, over the official stamp of the Municipality of Archigny, Vienne.

**La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU**



Signature of Delphine BONNEAU, Secretary of the meeting.

AR Prefecture

086-218600096-20250910-DL_38_2025-DE
Reçu le 11/09/2025